

RAPPORT
N° 2012/O2/133

ASSEMBLEE DE CORSE

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2012

REUNION DES 27 ET 28 SEPTEMBRE

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

BUDGET SUPPLEMENTAIRE
DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
POUR L'EXERCICE 2012

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2012

Le présent projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2012 reprend les résultats de l'exercice 2011 et réajuste les prévisions du budget primitif 2012 en recettes et dépenses afin de tenir compte des décisions ou éléments intervenus depuis le vote du budget primitif.

Le résultat cumulé pour l'exercice 2011 s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT
Résultat de fonctionnement hors report	111 389 750,67
Résultat reporté	12 466 321,93
Résultat 2011 (a)	123 856 072,60

	INVESTISSEMENT
Solde d'exécution d'investissement hors report	- 41 389 540,38
Résultat reporté	- 60 066 158,25
Solde d'exécution 2010 (b)	- 101 455 698,63

Résultat cumulé (c=a-b)	22 400 373,97
-------------------------	---------------

Montants exprimés en euros

Lors du vote du budget supplémentaire 2012 (BS 2012), l'Assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur l'affectation du résultat de 2011, soit 123 856 M€. Il viendra couvrir prioritairement le besoin de financement qui est de 101 455 M€. Le solde de 22 400 M€ pourra, ou non, être affecté en section d'investissement au compte 1068 en tout ou partie en fonction des prévisions budgétaires réajustées.

I. Les recettes de l'exercice 2012

Le réajustement des recettes réelles et mixtes au BS s'élève à - 324 381,00 € et se décompose, comme détaillé ci-après :

- - 13 930 675,00 € en section d'investissement
- + 13 606 294,00 € en section de fonctionnement.

1. Recettes d'investissement réévaluées (page II D2)

- La prévision de recette du FCTVA (compte 10222, page III A922) doit être corrigée à la baisse de - 1,8 M€ en raison de la baisse des dépenses éligibles réalisées en 2011 (le montant définitif des réalisations 2011 n'étant pas connu

au moment de l'élaboration du budget primitif 2011), le FCTVA s'élèvera à 12,2 M€ en 2012 ;

- Le montant des subventions est réévalué de 3,302 M€ et se décompose ainsi :
 - ✓ + 1 900 000,00 € - fonction 74 « Politique de l'eau » (page III A907-OEHC) : opérations contractualisées réalisées sous maîtrise d'ouvrage CTC ;
 - ✓ + 332 000,00 € - fonction 812 « Gares et infrastructures ferroviaires » (page III A908) ;
 - ✓ + 1 070 000,00 € - fonction 886 « Infrastructures portuaires et aéroportuaires » ;
- Une régularisation des titres émis non prévus au budget primitif pour un montant de 14 282,00 € (compte 204 page III A 902, trop versés sur subventions) est effectuée ;
- Une réduction de la souscription de l'emprunt de 16 000 000 € ainsi qu'une réduction technique de 696 957,00 € suite à la modification de la M71 (montant identique en dépense et en recette, voir infra) (page III A923) ;
- Une augmentation des produits de cession de 1 250 000,00 € au chapitre 954 est opérée (Parking Giraud... - page III A954).

2. Recettes de fonctionnement réévaluées (page II D2)

- Produits divers de fonctionnements perçus et non prévus au BP 2012 :
 - ✓ + 24 500,00 € fonction 0202 chapitre 930 (page III B930) : Produits divers de gestion courante (assurance sinistres) ;
 - ✓ + 330 500,00 € fonction 044 chapitre 930 (page III B930) : Subvention FEDER versée sur le programme INNOLABS ;
 - ✓ + 5 800,00 € fonction 221 chapitre 932 (page III B932) : remboursement trop perçu sur subventions versées ;
 - ✓ + 1 000,00 € fonction 23 chapitre 932 (page III B932) : remboursement trop perçu sur subventions versées ;
 - ✓ + 4 000,00 € fonction 312 chapitre 933 (page III B933) : remboursement trop perçu sur subventions versées ;
 - ✓ + 535 000,00 € fonction 821 chapitre 938 (page III B938) : Produits de gestion courantes (notamment des redevances, assurances sinistres) ;
 - ✓ + 284 908,00 € (page III B943) : versements par la CADEC des dividendes des parts détenues par la CTC, pour mémoire le montant s'établissait à 89 970,00 € en 2011 ;
 - ✓ + 6 000,00 € chapitre 944 (page III B944) : avoirs sur factures.
- Réévaluation de 570 728,00 € de la dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage, FPCA notification du 23 avril 2012 - SGAC (page III B931).
- Impôts et taxes réévalués de 8 640 824,00 € (pages III B940/941) :
 - ✓ Une réévaluation de 2 140 824,00 € de la part du produit de la taxe intérieure de consommation perçue sur les produits pétroliers en raison d'un ajustement à la hausse du montant versé en 2011 (compte 732, arrêté préfectoral n° 2012066-0001 du 6 mars 2012) ;
 - ✓ Une augmentation de 200 000,00 € des produits de la taxe sur les permis de conduire, le montant total des prévisions s'établissant ainsi à 450 000,00 € ;

- ✓ Une augmentation de 1 500 000,00 € des produits de la taxe sur les cartes grises, le montant total des prévisions de 11,5 M€ s'établissant ainsi au montant des produits perçus en 2011 ;
- ✓ Une augmentation de 2 000 000,00 € des produits des droits de consommation des tabacs, le montant total des prévisions de 60 M€ s'établissant ainsi à un montant inférieur de 0,5 M€ aux produits perçus en 2011 ;
- ✓ Une réévaluation de 5 691 000,00 € des produits sur les taxes sur les transports, les produits encaissés à ce jour permettent d'envisager une réalisation supérieure à celle de 2011;
- ✓ Une augmentation de 150 000,00 € des produits des droits de francisation et navigation, le montant total des prévisions s'établissant ainsi à 3 750 000,00 € ;
- ✓ Une augmentation des contributions directes pour un montant de 206 541,00 € atténuée par une baisse des compensations de 45 209 € (chapitre 942) suite à la réforme de la taxe professionnelle.

II. Les dépenses d'investissement 2012

Le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2012 propose une inscription de crédits supplémentaires, toutes sections confondues, de 22 075 992,97 € portant les dépenses réelles totales de l'exercice à 799 108 878,97 € (page II D1).

Le montant des dépenses réelles s'élèvent à 900 564 577,60 € avec le solde d'exécution 2011 (pages II C1-C2).

Les inscriptions proposées en section d'investissement et en section de fonctionnement gérées en autorisations de programme et d'engagement se décomposent par fonction et objectif comme détaillées ci-après :

Etat récapitulatif par fonction et objectif

SECTEUR	AP	CPI	AE	CPF
Fonction structurante	-22 407 012.85	-422 000	-7 916 859.95	2 850 000
10 - Office des transports de la Corse	-	-	-4 000 000	-
11 - Infrastructures - Transports	-	-1 000 000	-	-
12 - Réseau routier territorial	-3 759 569.62	3 395 000	-1 510 689.44	800 000
13 - Ports et aéroports	-5 294 179.60	-870 000	-211 252.27	-
14 - Réseau ferré	-13 006 541.18	-1 407 000	-2 194 918.24	2 050 000
15 - Réseau haut débit de la Corse	-346 722.45	-540 000	-	-
Fonction productive	736 167.29	7 828 490	-3 101 098.72	1 091 000
21 - Action économique	2 287 477.32	2 000 000	-1 034 652	-
22 - Tourisme	-3 049 883.71	1 800 000	-2 348 970.22	500 000
23 - Agriculture	100 490	1 398 490	438 000	391 000
24 - Forêt	-76 572.14	700 000	-	-
25 - Maîtrise de l'eau	2 175 205.13	1 500 000	-500 000	-
26 - Energie (ENR)	-700 549.31	500 000	344 523.50	200 000
27 - Cadre de Vie et de l'Energie	-	-70 000	-	-
Fonction spatiale	-897 768.68	5 635 000	-2 991 303.87	1 440 000
31 - Habitat ville	-2 459 868.45	-200 000	-	-100 000
32 - Environnement	-173 762.84	1 000 000	-3 306 716.35	2 140 000
33 - Développement territorial	878 000	435 000	315 412.48	-600 000
34 - Equipements collectifs	1 168 785.02	4 000 000	-	-
35 - Chartes urbaines	-310 923.01	-	-	-
36 - SIG	-	-	-	-
37 - Autres	-	400 000	-	-
38 - Territorialisation	-	-	-	-
Fonction sociale	-7 226 374.16	-4 194 643	1 431 902.55	6 114 279
41 - Action sanitaire et sociale	-34 963.57	-	-12 727	-200 000
42 - Jeunesse et sport	-215 546.03	300 000	-12 518.53	-
43 - Enseignement supérieur	-9 773 570.72	-1 204 643	700 048.49	1 180 162
44 - Formation et apprentissage	-	243 500	-	1 343 000
45 - Appareil éducatif	-235 737.39	814 500	99 500	2 474 400
46 - Constructions scolaires	753 553.97	-4 570 000	-269 768.87	79 000
47 - Culture et Patrimoine	2 279 889.58	222 000	927 368.46	1 237 717
48 - Langue Corse	-	-	-	-
Autres	-3 123 216.16	1 440 999.60	-2 593 810.62	989 824.57
51 - Personnel	-	-	-958 099.71	950 000
52 - Hôtel de région	-1 743 597.66	-750 000.60	-2 064 692.47	-
53 - Administration générale	-1 174 948.64	2 765 000	-1 000 001.40	799 000
54 - Transactions diverses	-	-	50 000	-45 092
55 - CE/ASS/CESC	-	-	-	23 621.60
56 - Communication	-	-	-	-700 000
57 - Informatique et téléphonie	-204 669.86	-574 000	1 600 000	-189 300
58 - Coopération décentralisée	-	-	-20 000.01	152 100
59 - Autres	-	-	-201 017.03	-505.03
TOTAL	-32 918 204.56	10 287 846.40 (*)	-15 171 170.61	12 485 103.57

(*) Le total des CP 2012 (dépenses réelles) s'élève à 9 590 889.40 € (page II 3A) avec la réduction technique de 696 957.00 € sur le chapitre 923 (comptabilisation du CLTR).

1 / Section d'investissement :

Le projet de budget supplémentaire 2012 fait apparaître une diminution des autorisations de programme (AP) d'un montant de 32,918 M€. Le montant des AP toiltées sur les exercices antérieurs est de 141,836 M€, soit une annulation de 17,46 % par rapport au stock d'AP existant. Les AP nouvelles votées au BS 2012 s'élèvent à 108,9 M€. Le cumul des AP 2012 est ainsi porté à 261,415 M€. Pour mémoire, le cumul des AP 2011 s'élevaient à 326,852 M€ au BS 2011.

Le montant des crédits de paiement (CP) supplémentaires de dépenses réelles s'élève à 10,288 M€ (hors dette), représentant une augmentation de 4,68 % par rapport au budget primitif et portant le total des CPI pour 2012 à 223 623 982,40 € (page II D1), soit une baisse de 2,6 % (232 241 560 € en 2011).

2 / Section de fonctionnement

Les autorisations d'engagement (AE) diminuent de 15,171 M€. Le montant total des AE toiltées sur les exercices antérieurs est de 13,354 M€, ce qui représente 12,64 % du stock d'AE existant au 31 décembre 2011. Le BS 2012 propose une réduction de - 1,8 M€ des AE votées au cours de l'exercice 2012. Le montant cumulé des AE votées en 2012 est porté à 388,574 M€, contre 368,665 M€ voté au BS 2011.

Pour l'ensemble des politiques gérées en AE, l'inscription nouvelle de CP de fonctionnement s'établit à 12 485 103,57 € (page II D1), soit une augmentation de 3,05 % par rapport aux inscriptions du BP 2012. Le montant de dépenses réelles d'investissement s'établit à 419 468 971,00 €, soit une augmentation contenue de 2,6 % par rapport à 2011 (408,611 M€).

3 / Éléments par politiques et objectifs

Par secteurs d'intervention, les évolutions et ajustements notables par rapport au budget primitif sont les suivants :

3-1 / Fonction productive

Action économique :

En investissement, des inscriptions complémentaires sont réalisées sur le programme 2170I « Actions Régionales » à hauteur de 3 M€ en AP et de 2 M€ en CP. Elles sont destinées à financer différentes actions en faveur du développement économique et notamment la dotation des outils financiers de la plate-forme Corse Financement. Sur l'ensemble des programmes de ce secteur, un toilettage de 0,712 M€ est réalisé en AP, représentant 23,75% des nouvelles demandes.

En fonctionnement, le montant des AE annulées s'élève à 1,035 M€.

Tourisme :

Le programme 2211 de l'Agence du Tourisme de la Corse est revalorisé de 1,8 M€ en CPI et de 0,5 M€ en CPF pour permettre le paiement d'engagements pris sur des exercices antérieurs. Le toilettage opéré diminue le montant des AP de 3,05 M€ et celui des AE de 2,349 M€.

Agriculture :

En investissement, en dehors de la régularisation de l'opération aval de production (0,100 M€), toutes les nouvelles demandes d'AP (programmes 2311I, 2314I et 2315I) sont le fruit du redéploiement des AP existantes entre les différents programmes. La revalorisation à la hausse des CPI d'un montant de 1,398 M€ (programmes 2311I, 2312I, 2313I, 2314I et 2315I) correspond à la montée en puissance du PDRC et à l'augmentation sensible des mandatements aux bénéficiaires sur les trois dernières années.

En fonctionnement, le programme 2311F « ODARC Fonctionnement » augmente de 0,391 M€ en CP. Cette hausse correspond à une régularisation permettant de faire face aux engagements pris lors du vote du BP 2012.

Concernant le SMAC, programme 2316F, une augmentation de 0,438 M€ est proposée en AE suite à la demande d'une aide complémentaire au titre de la rémunération des gérants relative à la prochaine adhésion du CG2B et à l'intégration de l'abattoir de Ponte-Leccia.

Energie :

Dans le domaine des énergies, une inscription complémentaire en investissement, sur le programme 2600I « ENR Actions Régionales », est réalisée à hauteur de 0,8 M€ en CP. Cette demande se justifie au regard du stock d'AP ainsi que de la cadence des paiements constatés. En fonctionnement, sur le programme 2600F l'inscription complémentaire est de 0,2 M€ en AE et en CP. Les AE supplémentaires seront consacrées à la sous-traitance du chèque énergie et à l'organisation d'un événement régional. Les CPF sont nécessaires pour couvrir des dépenses afférentes à des marchés, lancés en fin d'année 2011, qui doivent s'achever en 2012.

Le programme d'investissement 2601I « ENR Actions Régionales CPER » augmente de 0,35 M€ en AP afin de permettre d'affecter les crédits prévus par la convention PRODEME CPER 2012. En fonctionnement, le programme 2601F augmente de 0,15 M€ en AE.

Sur l'ensemble des programmes ayant attiré à la politique de l'énergie, un toilettage de 1,044 M€ est réalisé en AP.

Maîtrise de l'eau :

Une revalorisation du programme d'investissement de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse (programme 2511I) est effectuée en AP pour un montant de 2,69 M€. Cela permettra notamment de solder un certain nombre d'opérations visant à la remise à niveau de la concession et au développement des réseaux d'eau brute et d'eau potable. Sur ce même programme un toilettage à hauteur de 2,039 M€ est effectué.

Les CP pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la CTC (programme 2512I) sont augmentés de 1,5 M€ et les AP de 1,526 M€ pour le projet du Nebbio (plaine d'Oletta, Poggio d'Oletta, Barbaggio et Patrimonio).

3-2 / Fonction structurante

Réseau routier territorial :

En investissement, les AP du programme 1212I augmentent de 83,856 M€ et les CP de 3M€ pour couvrir les dépenses au titre du schéma directeur des Routes Territoriales et du gros entretien des routes. Le programme 1213I « Subventions » augmente de 0,395 M€ en AP et en CP. Cela permettra de financer l'aménagement du giratoire de Carrefour ainsi que l'aménagement des espaces verts de la RN 194 pour la ville d'Ajaccio.

En fonctionnement, le programme 1211F est revalorisé de 0,8 M€ en CP pour couvrir les dépenses de renouvellement de couche de roulement des routes nationales.

Sur l'ensemble des programmes relevant du réseau routier territorial, un toilettage de 88,011 M€ est réalisé en AP et de 1,511 M€ en AE.

Ports et aéroports :

En fonctionnement, le programme 1313F augmente de 0,12 M€ en AE. Ces autorisations d'engagement complémentaires seront affectées aux prestations de suivi de la nouvelle concession du port de commerce d'Ajaccio.

Un toilettage est réalisé pour un montant de 5,294 M€ en AP et de 0,331 M€ en AE.

Une restitution de CP est également effectuée en investissement à hauteur de 0,870 M€.

Réseau ferré :

En investissement (programme 1411I), on constate une hausse de 3,2 M€ en AP. Le vote de nouvelles autorisations de programme est nécessaire pour réaliser :

- les travaux d'urgence sur les arrêtés hors périurbains ;
- l'allongement des quais ;
- la reconstruction d'une ancienne maison de garde suite à l'incendie de forêt de l'été 2010.

En fonctionnement, une demande complémentaire de CP à hauteur de 2,05 M€ est formulée. Cette augmentation permettra :

- le financement des travaux de la gare de Ponte-Leccia et des ateliers de Casamozza ;
- le versement du solde de la convention d'acquisition de pièces pour le matériel roulant d'ancienne génération ;
- la réalisation des confortements de parois rocheuses ;
- le début des travaux sur les haltes du périurbain ajaccien ;
- la gare de Vivario ;
- le déploiement de la fibre optique entre Corte et Mezzana.

Un toilettage est réalisé pour un montant de 16,206 M€ en AP et de 2,195 M€ en AE. Une restitution de CP est également effectuée en investissement à hauteur de 1,407 M€.

3-3 / Fonction spatiale

Habitat Ville/Foncier :

L'augmentation du programme 3712I « Foncier » en CP de 0,4 M€ correspond à l'attente d'une proposition de charte de partenariat qui devrait permettre le versement de la dotation annuelle 2012 prévue dans la nouvelle politique du foncier et de l'habitat, votée par l'Assemblée de Corse en juin 2011.

Une annulation d'AP importante a été effectuée sur le programme 3111I « Habitat Logement » pour un montant de 2,46 M€.

Environnement :

Le programme d'investissement 3212I de l'Office de l'Environnement de la Corse est revalorisé de 1,18 M€ en AP pour les opérations suivantes :

- Valorisation de l'environnement ;
- Ecosystème Terrestre, opération du Conservatoire du Littoral.

Une demande de 0,5 M€ de CPI complémentaires est proposée pour faire face à un engagement pris auprès de la CADEC.

Le programme de fonctionnement de l'OEC est revalorisé de 2,14 M€ en CP essentiellement pour les opérations suivantes :

- Ecosystème Terrestre ;
- Parc Marin International des Bouches de Bonifacio.

Sur ce programme, un toilettage important a été effectué pour un montant de 3,307 M€ en fonctionnement et de 0,675 M€ en investissement.

Concernant le programme 3211 « Environnement - AEP - Assainissement » une inscription complémentaire de CP de 0,5 M€ a été effectuée ainsi qu'une annulation d'AP pour un montant de 0,738 M€.

Développement territorial :

En investissement, une demande complémentaire d'AP de 0,8 M€ et de CP de 0,435 M€ est proposée sur le programme 3314 « Incendie et secours ». En fonctionnement, 0,4 M€ supplémentaires sont inscrits en AE.

Ces revalorisations s'inscrivent dans la perspective d'aide aux deux services départementaux d'incendies et de secours.

Equipements collectifs :

Le programme 3412 est destiné au financement des équipements collectifs communaux et intercommunaux par l'intermédiaire de la dotation quinquennale. Une revalorisation de ce programme à hauteur de 4,926 M€ en AP et de 4 M€ en CP est proposée. Les AP complémentaires sont essentiellement destinées à couvrir les demandes de subvention suite aux intempéries et les opérations de rénovation urbaine d'Ajaccio et de Bastia. Les CP supplémentaires doivent permettre d'assurer le mandatement des subventions aux communes à hauteur des paiements de l'année précédente. La consommation des crédits est excellente dans ce secteur. Il est à noter qu'environ 3,2 M€ d'AP ont été toilettés sur les exercices antérieurs.

3-4 / Fonction sociale

Jeunesse et sport :

En investissement, une augmentation des AP de 1 M€ et des CP de 0,3 M€ est prévue pour les équipements collectifs (programme 4211I).

En fonctionnement, il est proposé une augmentation des AE de 0.34 M€ sur le programme 4211F pour le financement :

- des manifestations sportives ;
- des clubs de haut niveau ;
- des bourses de haut niveau ;
- du dispositif « coupons sports » ;
- des projets de développement et des structures sportives.

Sur ce programme, 1,215 M€ ont été toilettés en AP et 0,327 M€ en AE.

Enseignement supérieur :

En investissement, il est proposé un transfert de CP à hauteur de 1,549 M€ du programme 4310I « Enseignement Contrepartie UE et R&D » vers le programme 4311I « Enseignement Recherche et Diffusion ». Une inscription d'AE de 0,2 M€ est proposée pour le nouveau projet INRA PROTOTYPE (4311I). Le programme 4312I « Formation Enseignement Supérieur » est revalorisé de 0,5 M€ en CP.

Les inscriptions nouvelles de CP doivent permettre de couvrir les projets en cours d'exécution actés par convention.

En fonctionnement, sur le programme 4311F, une demande d'AE de 0,8 M€ est formulée pour les projets « Tête de Réseau et Culture Scientifique » et « FIRVE ». Sur le programme 4312F, une inscription nouvelle de CP de 0,88 M€ est demandée pour honorer les engagements de la CTC. Sur le programme 4317F « Vie Etudiante », la demande de 0,2 M€ en CP correspond aux dispositifs validés par le schéma régional d'aide à la vie étudiante.

Formation et apprentissage :

En investissement, il est proposé de revaloriser le programme 4411I de 0,243 M€ en CP pour permettre de financer les équipements des centres de formation.

En fonctionnement, le programme 4411F augmente de 0,108 M€ en CP.

Sur le programme 4416F « FSE », l'inscription complémentaire de 1,235 M€ en CP permettra la mise en œuvre des actions de formation pour les demandeurs d'emploi prévoyant un cofinancement du FSE :

- Actions qualifiantes ;
- Actions préparatoires à la qualification ;
- Actions destinées aux publics les plus éloignés de l'emploi ;
- Préprofessionnalisation des apprentis.

Appareil éducatif :

Sur le programme 4510F « EPLE » une inscription de 2,424 M€ de CP est proposée pour le fonctionnement des établissements, dépenses qui revêtent un caractère obligatoire pour la CTC. Concernant le programme 4511I « Equipement Général et Scientifique des Etablissements d'Enseignement Secondaire », la mise en place de nouvelles techniques d'achat public au cours de l'année 2011 a très fortement freiné la consommation des CP 2011 et a généré un report de paiement sur 2012, ce qui nécessite la revalorisation des CPI à hauteur de 0,814 M€.

Constructions scolaires :

Il est proposé une augmentation d'AP de 1,035 M€ en section d'investissement sur le programme 4611I « Travaux de Bâtiments Constructions » sur le fondement du plan qui sera prochainement présenté à l'Assemblée de Corse.

Est également proposée une augmentation en CP de 0,15 M€ sur le programme 4612I « Maintenance Sécurité Constructions ».

Sur l'ensemble des programmes relevant de cette action, une restitution de CP de 4,57 M€ est effectuée.

Culture :

Sur le programme 4730 « Politique Culturelle » il est nécessaire d'abonder les CP de 0,55 M€ en investissement et de 0,873 M€ en fonctionnement. Les AE sont revalorisées à hauteur de 0,624 M€.

L'augmentation des CP est nécessaire pour :

- la réalisation du programme d'activités du FRAC et notamment pour l'acquisition d'œuvres,
- le Théâtre de Propriano,
- les subventions attribuées aux écoles de musique,
- couvrir les engagements 2012 et notamment les aides à la production cinématographique et de phonogramme.

Patrimoine :

Sur le programme 4731 « Politique Patrimoniale » une augmentation en investissement est demandée à hauteur de 3,8 M€ en AP et de 0,102 M€ en CP.

En fonctionnement, le programme est revalorisé par une demande de 0,37 M€ en AE et de 0,365 M€ en CP.

Ces augmentations concernent différents domaines :

- Archéologie : sur l'étude du bâti (mission de recherche), le marché est en cours de réalisation avec le paiement des 2^{ème} et 3^{ème} acomptes conformément à l'acte d'engagement ;
- Restauration : l'instruction de différents dossiers de restauration - conservation (Calenzana, Bonifacio, ...) nécessite l'affectation d'AP complémentaire. La restauration d'œuvres appartenant à la CTC dont l'orgue de la Cathédrale d'Ajaccio est à affecter cette année ;
- Musée de la Corse : d'importantes restaurations d'œuvres sont envisagées ainsi que l'achat d'un logiciel SIGB et le lancement des travaux de la prochaine exposition sur la musique en 2013 ;
- Mise en valeur : la réalisation du programme d'action de valorisation du patrimoine de la CTC ;
- Musées : l'instruction des demandes de subventions.

3-5 / Autres

Personnel :

Le programme 5111F « Personnel » est revalorisé de 0,202 M€ en AE et de 0,95 M€ en CP.

Cette augmentation s'explique par :

- l'exploitation en paie de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement de Grade pour l'année 2011 qui a été effectuée sur l'exercice 2012 ce qui entraîne une dépense supplémentaire sur l'année en cours,
- le recrutement des apprentis en augmentation par rapport aux années précédentes,
- le renforcement de la politique sociale de la DRH (prestation d'achat des cadeaux de Noël, remise des médailles et gratifications pour le baccalauréat).

Hôtel de Région :

Sur le programme 5211 « Hôtel de Région et autres bâtiments administratifs », 2,106 M€ ont été toilettés en AP et 2.1 M€ en AE. Une restitution de CPI a également été effectuée à hauteur de 0,75 M€.

Administration générale :

En investissement, sur le programme 5311I « Administration générale - domaine » il est proposé une revalorisation des AP de 1,285 M€ et une hausse des CPI de 2,765 M€. Ces demandes complémentaires son destinées à financer diverses acquisitions :

- un terrain bâti (maison Morandini à Aléria),

- des terrains non bâtis (construction d'une station de pompage à Cauria et site du Cucuruzzu),
- la Villa Italia,
- le complexe Prumitei,
- un engin à chenilles.

En fonctionnement, le programme 5311F augmente de 0,5 M€ en CP, essentiellement pour honorer les nouveaux contrats de location (Villa Ker Maria, Centre d'Immersion Linguistique à Bastelica, Immeuble SORINI à Bastia).

Il est opéré sur ce programme un toilettage d'AE à hauteur de 1,2 M€.

Sur le programme 5312F « Pôle travaux », on constate une augmentation des AE de 0,2 M€ et des CP de 0,299 M€.

En investissement, 2,133 M€ d'AE ont été toilettés.

Informatique et téléphonie :

Dans le secteur informatique, programme 5711, il est proposé une augmentation des autorisations de 2,342 M€ en investissement et de 1,647 M€ en fonctionnement.

Il est également procédé à une annulation d'AP pour un montant de 2,165 M€ ainsi qu'à une restitution de CP tant en investissement (- 0,574 M€) qu'en fonctionnement (- 0,2 M€).

Dans le secteur téléphonie, programme 5712, une augmentation d'AE de 0,205 M€ et de CP de 0,010 M€ en fonctionnement est inscrite. Un toilettage est également proposé pour un montant de 0,382 M€ en investissement et de 0,205 M€ en fonctionnement.

Coopération décentralisée :

Un transfert de CP à hauteur de 80 000 € est opéré du programme 5831F « Coopération Internationale » au programme 5821F « Assistance Technique PDRC ».

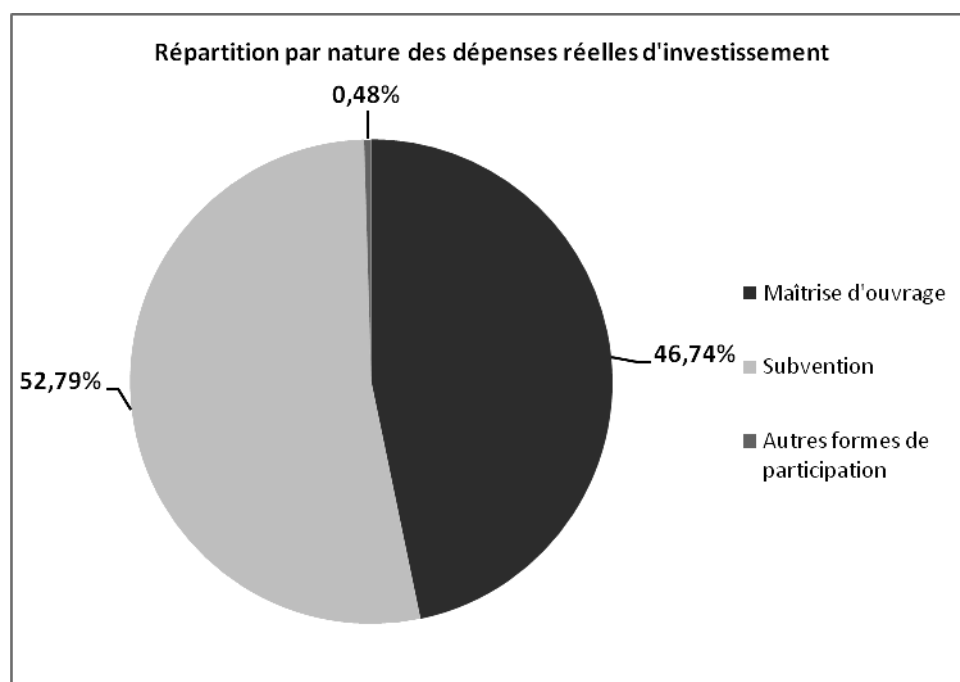
Cette demande résulte du versement d'une subvention exceptionnelle de 0,073 M€ au fonctionnement du Groupe d'Action Local (GAL) des deux massifs et Centre Corse. Il convient de compenser cette dépense imprévue, car la CTC en tant qu'autorité de gestion du PDRC doit financer ses actions d'assistance technique, notamment la réalisation du plan d'action OSIRIS.

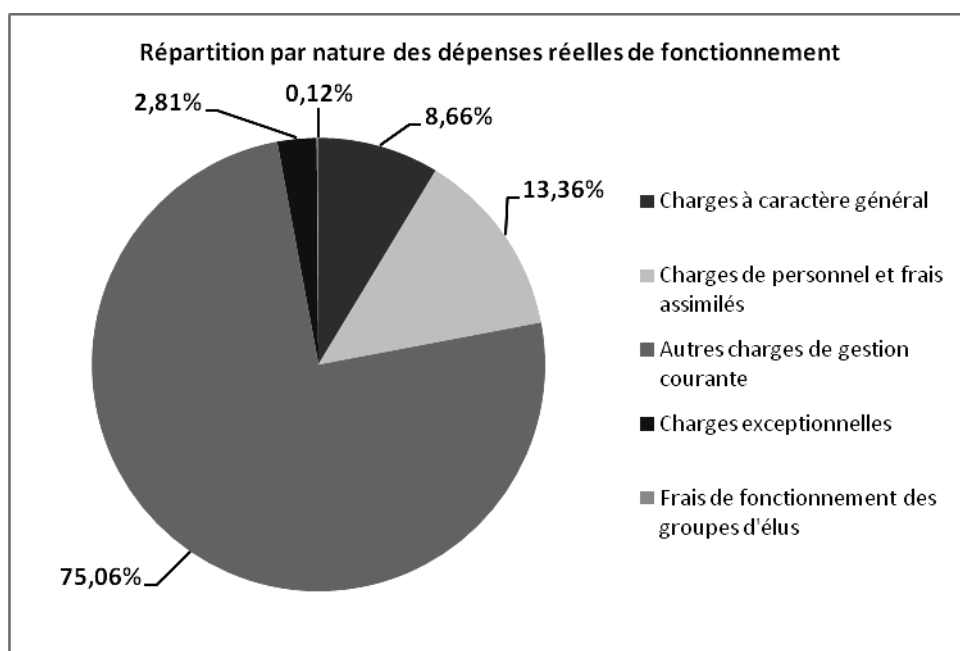
En fonctionnement, une inscription complémentaire de CP de 0,652 M€ est effectuée sur le programme 5813 « Interreg IIIA » et une restitution de CP de 0,5 M€ est opérée sur le programme 5818 « Italie - France - Maritime ».

4/ Répartition par nature des dépenses réelles sur chapitres ventilés :

Pour l'exercice 2012, le projet de budget supplémentaire propose une structure des dépenses réelles ventilées se décomposant comme suit :

		Voté 2012 + propositions BS	Taux de Répartition
Investissement	Maîtrise d'ouvrage	107 583 259,00	46,74 %
	Subvention	121 510 724,00	52,79 %
	Autres formes de participation	1 100 000,00	0,48 %
	Sous total section d'investissement	230 193 983,00	
Fonctionnement	Charges à caractère général	36 551 081,00	8,66 %
	Charges de personnel et frais assimilés	56 400 000,00	13,36 %
	Autres charges de gestion courante	316 945 710,00	75,06 %
	Charges exceptionnelles	11 851 180,00	2,81 %
	Frais de fonctionnement groupes d'élus	490 840,97	0,12 %
	Sous total section de fonctionnement	422 238 811,97	



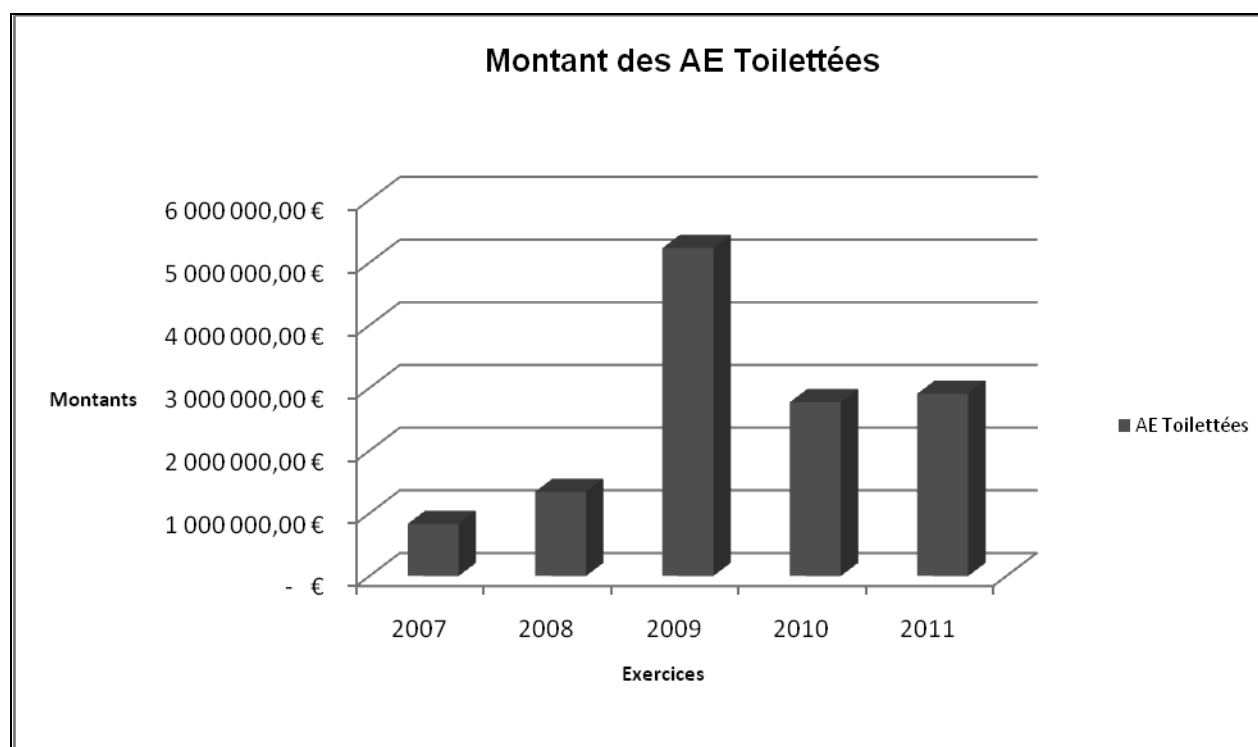


5/ Un difficile et nécessaire exercice de toilettage des autorisations pluriannuelles antérieures :

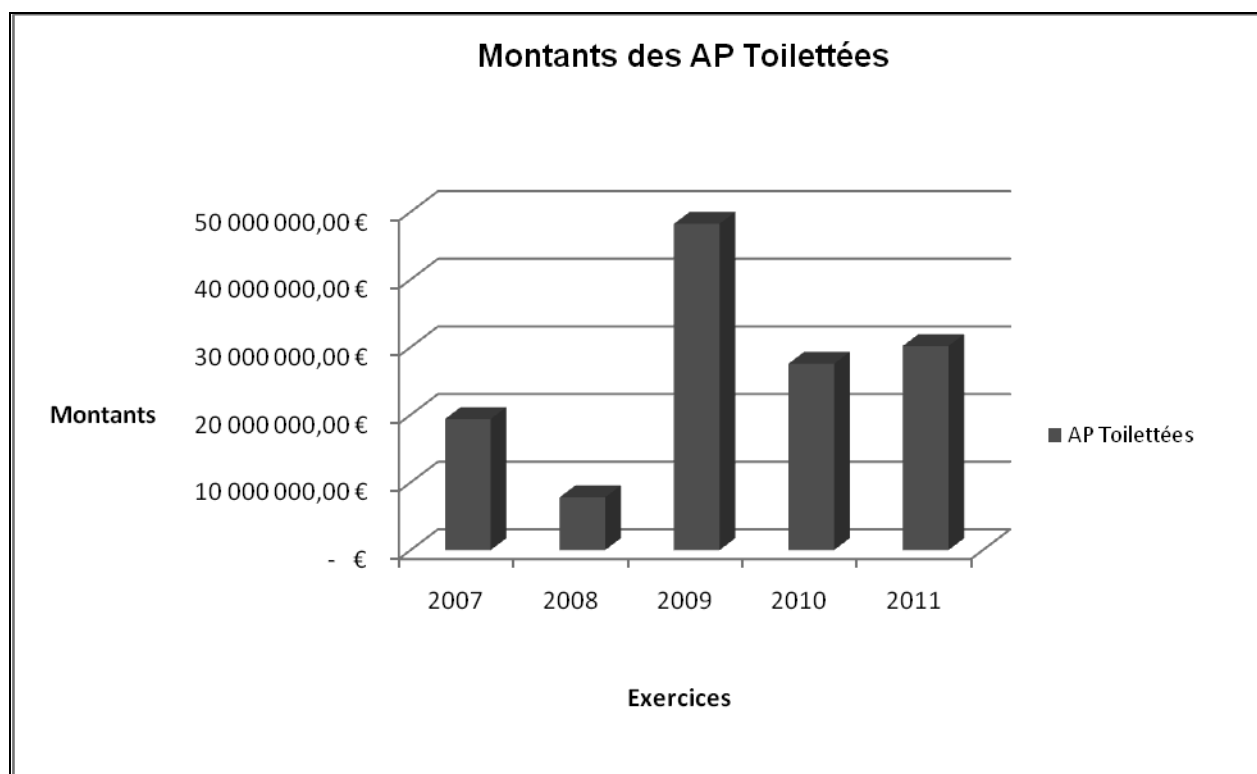
Pour mémoire le stock des autorisations pluriannuelles s'établissent au 31 décembre 2011 (compte administratif) à :

- 106,232 M€ pour la section de fonctionnement
- 812,331 M€ pour la section d'investissement

Le montant total des AE toilettées sur les exercices antérieurs est de 13,354 M€, ce qui représente 12,64 % du stock d'AE existant au 31 décembre 2011.



Le montant des AP toiletées sur les exercices antérieurs est de 141,836 M€, soit une annulation de 17,46 % par rapport au stock d'AP existant.



6/ Emprunts

Dans le contexte économique et financier actuel, la Collectivité Territoriale de Corse continue de s'inscrire dans une démarche de gestion active de la dette dont l'objectif est de dégager des marges de manœuvres financières.

La politique financière de la collectivité au cours du présent exercice s'articule autour de deux points :

- recours à l'emprunt en 2012 :

La collectivité est engagée dans la phase de commencement des travaux de son programme d'investissement dans ses différents secteurs de compétences (réseaux ferrés, constructions universitaires), il lui faut donc mobiliser un emprunt pour la mise en œuvre de ce programme.

La collectivité n'a pas eu recours à de nouveaux emprunts sur les trois derniers exercices, ce qui lui permet d'emprunter 9 Millions d'euros sur les vingt-cinq millions d'euros qui avaient été prévus au Budget primitif pour 2012 (recettes compte 1641, chapitre 923).

Le projet de budget supplémentaire pour 2012 annule donc l'inscription de seize millions d'euros.

Cet emprunt de 9 millions d'euros sera contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Moins sujet aux tensions de financement à long terme que les banques commerciales, les conditions offertes par ce prêteur sont plus intéressantes pour la CTC. L'encours de la dette au 31 décembre 2012 s'élèverait alors à 301,460 M€ contre 300,120 M€ au 31 décembre 2011.

- Remboursement anticipé temporaire (RAT) :

Dans son rapport de 2008, la Chambre Régionale des Comptes avait émis comme préconisation que la Collectivité utilise son importante trésorerie du début de l'exercice pour procéder à des remboursements temporaires d'emprunts (RAT). Le RAT consiste à rembourser le capital restant dû d'un prêt sur une période définie de l'année afin de diminuer les frais financiers générés par l'emprunt. A l'issue de cette période, le capital restant dû (CRD) est reversé et le prêt se poursuit dans le respect des termes contractuels. L'indexation et l'amortissement des contrats restent inchangés.

Le budget supplémentaire pour 2012 prévoit une inscription de 97.534 M€ en dépenses et recettes pour permettre le remboursement anticipé temporaire des deux emprunts suivants (voir & 7-1) :

- Contrat DEXIA n° MON264305EUR = capital remboursé temporairement de 48,066 M€ ;
- Contrat DEXIA n° MON264075EUR = capital remboursé temporairement de 49,469 M€.

Ce RAT permet de réaliser une économie d'environ 0,395 M€ sur les intérêts à payer en 2012 .

Cette opération nécessite une gestion quotidienne du compte 515 par les services de la collectivité ainsi que la tenue d'un plan de trésorerie prévisionnel impliquant l'ensemble des directions de la collectivité. Cela permet de s'interroger sur notre fonctionnement et notamment sur le lissage perfectible de nos dépenses qui permettrait des périodes de RAT plus importantes.

7 / Les opérations patrimoniales (Chapitre 925)

Elles s'élèvent à 427 567 374 € et concernent d'une part le remboursement anticipé temporaire de deux emprunts et d'autre part la réimputation de subventions d'équipements transférables (compte 131) en subventions d'équipements non transférables (compte 132).

7-1 / Le remboursement anticipé temporaire (RAT)

L'instruction comptable M71 modifiée par arrêté du 26 décembre 2011 a complété les écritures comptables liée au RAT en exigeant des opérations réelles sur le chapitre 923 et des opérations d'ordres sur le chapitre 925. Cette modification permet une meilleure lisibilité entre les opérations liées à un RAT et celles liées à un contrat revolving (CLTR).

Il convient de modifier les prévisions budgétaires réalisées au BP 2012 pour permettre les écritures comptables suivantes :

- Mandat de 97 533 687,00 € au compte 1641 lors du remboursement anticipé pour sortir le capital remboursé de l'encours de la dette au 1641 (Chapitre 925 - opération ordre budgétaire)
- Titre de 97 533 687,00 € sur le nouveau compte 16451 (Chapitre 925 - opération ordre budgétaire) ;
- Mandat de 97 533 687,00 € sur le nouveau compte 16451 lors du versement à la banque (Chapitre 923 - opération réelle) ;
- Titre de 97 533 687,00 € au 16451 lors du reversement par la banque (Chapitre 923 - opération réelle) ;
- Titre de 97 533 687,00 € pour solder le compte 1641 et réintégrer le capital dans l'encours de la dette (Chapitre 925 - opération ordre budgétaire) ;
- Mandat de 97 533 687,00 € pour solder le compte 16451 (Chapitre 925 - opération ordre budgétaire) ;

Cette modification de l'instruction comptable a pour conséquence une augmentation importante des prévisions en dépenses et recettes sur le chapitre 925. Pour mémoire, le BP2012 ne prévoyait qu'une seule inscription en recette et dépense sur le compte 16449 de 97 533 687 €.

7-2 / Transfert de subventions d'équipement transférables en subventions d'équipements non transférables

Le rapport du compte administratif 2011 avait souligné le montant disproportionné (488,1 M€) du poste « subventions transférables » dans le passif de la Collectivité par rapport au poste « subventions non transférables » (47,1 M€), et la nécessité d'opérer un transfert de régularisation entre les deux catégories.

Les subventions sont dites transférables lorsqu'elles sont reprises dans le résultat par opposition aux subventions non transférables qui subsistent durablement au bilan. Les subventions imputées au compte 131 sont les subventions d'équipement servant à réaliser des immobilisations qui seront amorties.

Les subventions à régulariser du compte 131 au compte 132 sont essentiellement des subventions perçues sur opérations de travaux de voiries non amorties. Le montant prévisionnel de ce transfert s'établit à 232 500 000 €. Cette régularisation du passif de la Collectivité sera menée simultanément avec celle de l'actif par transfert (opération d'ordre non budgétaire) des dépenses de travaux des opérations subventionnées du compte de travaux en cours (compte 23) au compte définitif de travaux (compte 21).

8 / L'autofinancement dégagé

L'autofinancement dégagé pour 2012 s'établit à 113 803 874,03 € contre 103 978 071,05 en 2011, soit une augmentation de 9,4 %.

Il se décompose ainsi :

- Transferts entre sections (amortissement) : 16 702 736,00 €
- Virement de section à section : 97 101 138,03 €

III. Décision d'affectation du résultat et virement de section à section

L'instruction comptable M71 précise qu'« après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement ».

La décision d'affectation porte sur le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2011, soit 123 856 072,60 €. Cet excédent est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section, soit 101 455 698,63 €.

Il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation au budget supplémentaire du reliquat excédentaire, soit 22 400 373,97 €.

Ce solde peut être intégré comme une affectation en réserve complémentaire de la section d'investissement au compte 1068 chapitre 922, ou comme un excédent de fonctionnement reporté (002).

Il est proposé à l'assemblée délibérante dans le cadre du BS 2012 et de ses orientations politiques :

- d'affecter ce résultat par l'inscription d'une recette d'un montant de 110 356 072,00 € au compte 1068 chapitre 922 en dotation complémentaire de la section d'investissement ;
- d'inscrire le résultat excédentaire, soit 13 500 000,60 € en fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté 002.

Par ces inscriptions, le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, qui peut s'analyser comme un résultat de fonctionnement prévisionnel pour 2012, s'établit à 97 101 138,03 € (+ 1,09 % par rapport à 2011).

IV. Conclusion

En conclusion de ce rapport, il vous est demandé de bien vouloir :

- Affecter au compte de résultat la somme de 110 356 072,00 € ;
- Inscrire en excédent de fonctionnement reporté la somme de 13 500 000,60 € ;
- Adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2012.

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 12/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE POUR L'EXERCICE 2012

SEANCE DU

L'an deux mille douze et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IVème partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PRECISE que les résultats de l'exercice 2011 sont repris au budget supplémentaire :

- un excédent de la section de fonctionnement de 123 856 072,60 € ;
- un déficit de la section d'investissement de 101 455 698,63 €.

PRECISE que le compte administratif présente, au bilan de l'exercice 2011, un excédent global de clôture de 22 400 373,97 €.

PRECISE que l'excédent de fonctionnement sera affecté au financement :

- de la section d'investissement pour un montant de 110 356 072 € inscrit au compte 1068 du chapitre 922 ;
- de la section de fonctionnement pour un montant de 13 500 000,60 € inscrit en 002, résultat reporté.

ARTICLE 2 :

ADOpte le Budget Supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2012, tel qu'il s'établit à travers les dispositions ci-après et les documents annexés à la présente (rapport de présentation, document comptable - annexe 1, délibération de programme - annexe 2) :

	Mouvements budgétaires		Mouvements réels et mixtes		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	530 672 750.79	530 672 750.79	111 046 588.03	96 425 397.00	419 626 162.76	434 247 353.79
Fonctionnement	19 165 083.36	19 165 083.36	12 485 103.57	27 106 294.60	6 679 979.79	-7 941 211.24
TOTAL	549 837 834.15	549 837 834.15	123 531 691.60	123 531 691.60	426 306 142.55	426 306 142.55

Montants exprimés en euros

ADOPTE, pour l'exercice 2012, un montant cumulé des autorisations de programme ouvertes sur la section d'investissement s'élevant à 261 414 963,44 € et un montant cumulé des autorisations d'engagement s'établissant à 388 574 447,39 €, compte tenu des annulations, transferts et réaffectations détaillés dans la délibération de programme.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Conseil Exécutif à procéder par voie d'arrêté, sans modification du montant global des conventions financières telles qu'approuvées par délibération de l'Assemblée de Corse, à réviser la ventilation des crédits affectés par destination.

ARTICLE 4 :

APPROUVE que conformément aux délibérations de l'Assemblée de Corse portant définition des modalités de l'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur les établissements publics qui lui sont rattachés, la coordination et l'effort de rationalisation budgétaire seront renforcés par la dématérialisation des procédures de transmission des actes et la désignation du Directeur Général des Services, ès qualité, comme délégué général.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les conventions allouant des subventions de fonctionnement ou d'équipement relevant de la subvention globale FEDER dont le montant est supérieur à 210 000 € (programme budgétaire 5841) dans le cadre du :

- règlement (CE) N° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion ;
- règlement (CE) N° 1080/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif au Fonds européen du Développement régional, du règlement (CE) 1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution des deux précédents règlements ;
- PO FEDER de la Région de Corse agréé le 28 décembre 2007 par décision N°C(2007)6927 et dont la révision actée lors du Comité de suivi du 18 mai 2011 a été validée et adoptée par la Commission européenne le 12 décembre 2011 ;
- DOMO acté par le Comité de suivi du 12 juillet 2012 - vu le décret national concernant l'éligibilité des dépenses du FEDER et du FSE (3 septembre 2007 - 21 janvier 2011)

Il est précisé que lorsque des crédits régionaux, dont le montant est supérieur à 210 000 €, sont alloués en contrepartie des crédits FEDER, l'autorisation de signer la convention sera accordée après présentation et examen d'un rapport à l'Assemblée de Corse.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 12/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012 DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU

L'an deux mille douze et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IVème partie, et notamment son article L. 4312-9,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

ARTICLE PREMIER :

Le Président du Conseil Exécutif de Corse :

PRECISE qu'après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement ;

PRECISE que la décision d'affectation porte sur le résultat cumulé de la section de fonctionnement, constaté à la clôture de l'exercice 2011, soit 123 856 072,60 € ;

PRECISE que cet excédent est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 101 455 698,63 € ;

PRECISE que le compte administratif présente, au bilan de l'exercice 2011, un excédent global de clôture de 22 400 373,97 € qui peut être intégré par l'assemblée délibérante comme une affectation en réserve complémentaire de la section d'investissement (compte 1068) ou comme excédent de fonctionnement reporté (compte R002).

ARTICLE 2 :

Le Président du Conseil Exécutif de Corse, compte tenu des propositions budgétaires du budget supplémentaire 2012 :

PROPOSE que l'excédent de fonctionnement soit affecté au financement :

- de la section d'investissement pour un montant de 110 356 072 € inscrit au compte 1068 du chapitre 922 ;
- de la section de fonctionnement pour un montant de 13 500 000,60 € inscrit en R002, excédent de fonctionnement reporté.

ARTICLE 3 :

L'Assemblée de Corse, après en avoir délibéré,

ADOpte que l'excédent de fonctionnement soit affecté au financement :

- de la section d'investissement pour un montant de 110 356 072 € inscrit au compte 1068 du chapitre 922 ;
- de la section de fonctionnement pour un montant de 13 500 000,60 € inscrit en R002, excédent de fonctionnement reporté.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse

Dominique BUCCHINI